



COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

SERVICE POPULATION

ARRÊTÉ N°2026ARRT108

**OBJET : DELEGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTION  
D'OFFICIER D'ETAT-CIVIL A MADAME CHRISTINE RIBES  
EPOUSE GAUDILLIERE – CHEF DU SERVICE ETAT-CIVIL**

## ARRÊTÉ DU MAIRE

**Le Maire de Villeneuve-lès-Maguelone,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-19, L2122-20, L.2122-30 et R.2122-10 ;

**VU** le Code général de la fonction publique,

**Vu** la loi organique n°2016-1046 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne autre que la France pour élections municipales,

**Vu** la loi organique n°2016-1047 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales des Français établis hors de France,

**Vu** le procès-verbal de l'élection de Monsieur Olivier NOGUES, Maire de Villeneuve-lès-Maguelone en date du 28 mars 2026,

**Considérant** que pour l'accès et le renseignement du répertoire électoral unique, le Maire doit désigner nominativement les agents en charge de ces missions dans la commune,

**Considérant** qu'il en va de la bonne administration de la collectivité que Madame Christine RIBES épouse GAUDILLIERE, Assistante Principale de conservation du Patrimoine et des bibliothèques territoriale exerçant la fonction de chef du service État-civil, dispose d'une délégation de signature et une délégation de fonction données par le Maire,

## ARRÊTE

### **ARTICLE 1 :**

Monsieur Olivier NOGUES, Maire de la Ville de Villeneuve-lès-Maguelone, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, la délégation de signature à Madame Christine RIBES épouse GAUDILLIERE, Assistante Principale de conservation du Patrimoine et des bibliothèques territoriale, pour :

- Les pièces et documents administratifs d'usage courant,
- Les copies certifiées conformes,
- La certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés,
- La légalisation des signatures,
- Les inscriptions, modifications et radiations sur les listes électorales, via le Répertoire électoral unique géré par l'INSEE.
- Les autorisations délivrées à chaque étape funéraire (transport de corps, inhumation, crémation, exhumation).

### **ARTICLE 2 :**

Madame Christine RIBES épouse GAUDILLIERE, Rédactrice territoriale principale, est déléguée sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le le Maire, dans les fonctions d'Officier d'état civil pour :

- Recevoir, constater et dresser tous les actes de l'état civil (reconnaissance, naissance, mariage, décès, transcriptions, actes supplétifs, jugements d'actes, changement de prénom, changement de nom, enfant sans vie),
- Délivrer et signer des actes de l'état-civil,
- Apposer et signer des mentions marginales,
- Établir et signer des livrets de familles,
- Enregistrer, valider, modifier et dissoudre un PACS,
- Enregistrer et valider les rectifications des erreurs et omissions des actes de l'état-civil,
- Recueillir le consentement des enfants de plus de 13 ans,
- Tenir et conserver les registres d'état-civil,
- Procéder aux auditions des futurs époux et au auditions des auteurs de reconnaissance d'enfants si besoin (article 316.1 du Code civil).

**ARTICLE 3 :**

La signature par Madame Christine RIBES épouse GAUDILLIERE des pièces et actes relatifs aux domaines énumérés aux articles 1 et 2 du présent arrêté est précédée de la formulation indicative suivante : « *par délégation du Maire* » suivi de la qualité et du nom et prénom du signataire.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté est notifié à l'intéressé, inscrit au recueil des actes administratifs de la commune, transmis à Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Montpellier ainsi qu'à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Maire est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 08 AVR. 2026

Pour extrait conforme  
En Mairie le 30 mars 2026

Notifié à l'intéressée  
le 8/04/26

Le Maire  
Olivier NOGUES

